



AR Prefecture

005-200034502-20260813-2026_067-DE
Reçu le 28/08/2026

Extrait du registre des
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 13 août 2026

L'an deux mille vingt-six le treize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en- Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la salle multi-activités de la médiathèque, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du sept du mois d'août deux mille vingt-six sous la Présidence de Madame Marie-Anne BOURGEOIS.

Etaient présents : 14

M. ADAM Ludovic, Mme ALLEC Marie-Louise, Mme BABIS Julie, Mme CHAIX Elsa, M. EYRAUD-JOLY Paul, M. FERRARO Fabien, M. GAILLAND Frederic, Mme GIBERNÉ Isabelle, M. GONSOLIN Rémy, M. HIRTZ Robin, M. MOTTE Alain, M. NICOLAS Pascal, M. SMITH Tristan.

Etaient absents : 2

M. BROCHIER Maxime, Mme GUEYDAN Mélissa.

Etaient absents et représentés : 3

Mme JARRY-LANOISELIER Sylvie ayant donné pouvoir à Mme ALLEC Marie-Louise, Mme HIDALGO Céline ayant donné pouvoir à M. HIRTZ Robin, Mme CHEVALLIER Graziella ayant donné pouvoir à M. FERRARO Fabien.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Elsa CHAIX

COTISATIONS 2026

Madame la Maire,

Rappelle que des appels de cotisations ont été sollicités auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au titre de l'exercice 2026.

Présente les organismes qui ont d'ores et déjà formulé des demandes ainsi que les montants des cotisations associés :

Organismes	Montants cotisations 2026
AMF 05	895,61 €
CAUE 05	200,00 €
Station Verte	960,00 €
Villages étapes	2 763,36 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le cadre financier et la nomenclature M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les adhésions 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :



AR Prefecture

005-200034502-20260813-2026_067-DE
Reçu le 28/08/2026

ARTICLE 1. Approuver l'adhésion de la commune auprès des organismes ci-dessus au titre de l'exercice 2026 ;

ARTICLE 2. Autoriser Madame la Maire à leur verser ces montants.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **27 AOUT 2026**
Affiché ou publié le : **26 AOUT 2026**

Ainsi fait et délibéré le 13 août 2026
Pour copie conforme

La Maire



Marie-Anne BOURGEOIS